



N° 02 /ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/jsb

**ADDITIF RECTIFICATIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°02/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2026 DU 28 AVRIL 2026, POUR LA PRODUCTION DES  
GADGETS DES RELATIONS PUBLIQUES DE L'AGENCE NATIONALE DES  
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC),  
EXERCICE 2026.**

Dans le cadre du lancement du projet relatif à l'acquisition des Gadgets des Relations Publiques de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC), exercice 2026,

J'ai l'honneur de vous informer que certaines dispositions du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) y relatif sont modifiées ainsi qu'il suit :

**PIECE N°1 AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

***AU LIEU DE :***

**12. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS, au plus tard **le 10 juin 2026 à 13 Heures**. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis :

**« Appel d'Offres National Ouvert N°02/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2026 du 28 avril 2026,  
pour la production des Gadgets des Relations publiques, exercice 2026**

**"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"**

***LIRE :***

**12. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS, au plus tard **le 16 juin 2026 à 13 Heures**. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis :

**« Appel d'Offres National Ouvert N°02/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2026 du 28 avril 2026,  
pour la production des Gadgets des Relations publiques, exercice 2026**

**"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"**

## **AU LIEU DE :**

### **14. Ouverture des plis**

*L'ouverture des plis se fait en un temps. <sup>(1)</sup>*

En tout état de cause, l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu **le 10 juin 2026 à 14 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANTIC, siégeant dans la salle des Conférences du Centre National de Cryptographie et de Certification Electronique (CNCCE), sise au lieu-dit Poste Centrale.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des Offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

## **LIRE :**

### **14. Ouverture des plis**

*L'ouverture des plis se fait en un temps.*

En tout état de cause, l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu **le 16 juin 2026 à 14 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de l'ANTIC, siégeant dans la salle des Conférences du Centre National de Cryptographie et de Certification Electronique (CNCCE), sise au lieu-dit Poste Centrale.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des Offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

- m- de l'absence de la copie de sauvegarde des Offres ;
- n- de l'Absence d'une pièce de l'offre financière (soumission, BPU, DQE, SDPU).

**AU LIEU DE :**

**15.2. Critères essentiels**

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

N°	Désignation	Sous-critères (Oui/non)
1	la présentation générale de l'Offre	
2	les références du soumissionnaire dans le domaine similaire	
3	le délai de garantie	
4	le planning et délai de livraison (planning et calendrier de réalisation des services connexes)	
5	la preuve d'acceptation des conditions du marché	
6	le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique) ;	
7	la qualification et Expérience du personnel	
8	Qualité et conformité des fournitures proposées aux spécifications techniques du DAO.	
9	Capacité financière	

**NB :**

- ✓ *Le système de notation est binaire (oui ou non) ;*
- ✓ *Le candidat doit satisfaire 8 des critères essentiels sur les 9 pour être admis à l'analyse financière de son offre ;*
- ✓ *Le critère 8 (Qualité et conformité des fournitures proposées aux spécifications techniques), ne sera validé que si 90% des sous-critères y relatifs sont validés.*
- ✓ *L'élimination d'une offre pour non-conformité aux prescriptions du DAO ne doit s'appuyer que sur des critères contenus dans le RPAO dont les dispositions priment sur celle des autres pièces.*

## **AU LIEU DE :**

### **15.1 Critères éliminatoires**

Il s'agit notamment :

- a- de l'absence du cautionnement de soumission timbré, acquité à la main, délivré par un organisme ou une institution agréé par le Ministère chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des Marchés Publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, d'un montant de **quatre cent mille (400 000) FCFA**, à l'ouverture des plis ;
- b- de la non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis;
- c- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- d- du non-respect d'au moins 8 critères essentiels sur 9;
- e- de l'absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ;
- f- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- g- de l'absence de la charte d'intégrité ;
- h- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales ;
- i- de l'absence de l'attestation sur l'honneur de non abandon de chantier au cours des trois (03) dernières années ;
- j- du non-respect d'un modèle ou formulaire des documents prévus dans le DAO ;
- k- du non-respect du format de fichiers des offres ;
- l- de l'absence de la copie de sauvegarde des Offres ;
- m- de l'Absence d'une pièce de l'offre financière (soumission, BPU, DQE, SDPU).

## **LIRE :**

### **15.1 Critères éliminatoires**

Il s'agit notamment :

- a- de l'absence du cautionnement de soumission timbré, acquité à la main, délivré par un organisme ou une institution agréé par le Ministère chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des Marchés Publics et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, d'un montant de **quatre cent mille (400 000) FCFA**, à l'ouverture des plis;
- b- de la non production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis;
- c- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- d- du non-respect d'au moins 7 critères essentiels sur 8;
- e- de l'absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ;
- f- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- g- de l'absence de la charte d'intégrité ;
- h- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales ;
- i- de l'absence de l'attestation sur l'honneur de non abandon de chantier au cours des trois (03) dernières années ;
- j- du non-respect d'un modèle ou formulaire des documents prévus dans le DAO ;
- k- du non-respect du format de fichiers des offres ;
- l- de l'absence d'une capacité financière d'un montant de **Neuf millions (9 000 000) FCFA**, délivrée par un Etablissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère des Finances ;

- m- de l'absence de la copie de sauvegarde des Offres ;
- n- de l'Absence d'une pièce de l'offre financière (soumission, BPU, DQE, SDPU).

**AU LIEU DE :**

**15.2. Critères essentiels**

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

N°	Désignation	Sous-critères (Oui/non)
1	la présentation générale de l'Offre	
2	les références du soumissionnaire dans le domaine similaire	
3	le délai de garantie	
4	le planning et délai de livraison (planning et calendrier de réalisation des services connexes)	
5	la preuve d'acceptation des conditions du marché	
6	le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique) ;	
7	la qualification et Expérience du personnel	
8	Qualité et conformité des fournitures proposées aux spécifications techniques du DAO.	
9	Capacité financière	

**NB :**

- ✓ *Le système de notation est binaire (oui ou non) ;*
- ✓ *Le candidat doit satisfaire 8 des critères essentiels sur les 9 pour être admis à l'analyse financière de son offre ;*
- ✓ *Le critère 8 (Qualité et conformité des fournitures proposées aux spécifications techniques), ne sera validé que si 90% des sous-critères y relatifs sont validés.*
- ✓ *L'élimination d'une offre pour non-conformité aux prescriptions du DAO ne doit s'appuyer que sur des critères contenus dans le RPAO dont les dispositions priment sur celle des autres pièces.*

**LIRE :**

**15.2. Critères essentiels**

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

N°	Désignation	Sous-critères (Oui/non)
1	la présentation générale de l'Offre	
2	les références du soumissionnaire dans le domaine similaire	
3	le délai de garantie	
4	le planning et délai de livraison (planning et calendrier de réalisation des services connexes)	
5	la preuve d'acceptation des conditions du marché	
6	le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique) ;	
7	la qualification et Expérience du personnel	
8	Qualité et conformité des fournitures proposées aux spécifications techniques du DAO.	

**NB :**

- ✓ Le système de notation est binaire (oui ou non) ;
- ✓ Le candidat doit satisfaire 7 des critères essentiels sur les 8 pour être admis à l'analyse financière de son offre ;
- ✓ Le critère 8 (Qualité et conformité des fournitures proposées aux spécifications techniques), ne sera validé que si 90% des sous-critères y relatifs sont validés.
- ✓ L'élimination d'une offre pour non-conformité aux prescriptions du DAO ne doit s'appuyer que sur des critères contenus dans le RPAO dont les dispositions priment sur celle des autres pièces.

**N.B : le reste sans changement**

Yaoundé, le **05 JUN 2026**

**Ampliations**

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué concerné ;
- Présidents CIPM ;

**LE DIRECTEUR GENERAL**  
Le Directeur Général  
*Ebot Ebot Enaw*

